



Protecta

assurance maladies graves
pour adultes

Liste de vérification de l'assurabilité

La présente liste de vérification vous aidera à déterminer si votre client est admissible à l'assurance *Protecta* de la Standard Life. Veuillez examiner cette liste avant de commencer à remplir la proposition.

Si votre client a déjà souffert d'une des affections énumérées ci-après ou si un diagnostic a déjà confirmé qu'il en était atteint, il n'est pas admissible à l'assurance maladies graves *Protecta* de la Standard Life.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> SIDA, séroposivité au VIH ou maladie reliée au SIDA | <input type="checkbox"/> Hémophilie |
| <input type="checkbox"/> Alcoolisme ou narcomanie au cours des trois dernières années | <input type="checkbox"/> Hépatite autre que hépatite A |
| <input type="checkbox"/> Maladie d'Alzheimer | <input type="checkbox"/> Chorée de Huntington |
| <input type="checkbox"/> Sclérose latérale amyotrophique (SLA ou maladie de Lou Gehrig) | <input type="checkbox"/> Maladie rénale (autre que calculs rénaux) |
| <input type="checkbox"/> Cancer* | <input type="checkbox"/> Maladie du motoneurone |
| <input type="checkbox"/> Fibrose kystique | <input type="checkbox"/> Sclérose en plaques |
| <input type="checkbox"/> Diabète (autre que diabète de l'adulte) | <input type="checkbox"/> Greffe d'organe |
| <input type="checkbox"/> Maladie cardiaque, y compris crise cardiaque, angine, chirurgie valvulaire, pontage coronarien, angioplastie | <input type="checkbox"/> Paralyse permanente |
| | <input type="checkbox"/> Maladie de Parkinson |
| | <input type="checkbox"/> Accident vasculaire cérébral ou accident ischémique transitoire (AIT) |
| | <input type="checkbox"/> Lupus érythémateux disséminé (LED) |

L'admissibilité de votre client à la couverture *Protecta* peut être compromise par d'autres affections. Il se peut également que la proposition soit refusée ou qu'elle fasse l'objet d'une surprime si des membres de la famille immédiate de votre client ont souffert des affections énumérées précédemment. Pour tout complément d'information sur les exigences de sélection, veuillez communiquer avec notre service de la sélection des risques.

Si votre client est présentement sous observation ou en traitement pour une affection non énumérée précédemment, veuillez fournir des précisions. (Peut-être voudrez-vous communiquer avec le service de la sélection des risques avant de remplir une proposition.)

* Les proposants atteints de certains types de cancer, y compris tout cancer de la peau autre qu'un mélanome ou cancer à un stade précoce, peuvent être admissibles à la couverture. Veuillez consulter notre service de la sélection des risques à ce sujet.